

Termes de référence pour une action «Assistance Technique pour l'Evaluation»

CONTEXTE DE L'ACTION

L'Action d' « Assistance Technique pour l'Evaluation » s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et Professionnelle à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax financé par une allocation imputée sur les crédits du Projet d'Appui à la Qualité (PAQ) selon les accords convenus entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD).

Cette action est d'une importance capitale dans le bon déroulement du projet suivant une approche d'amélioration continue répondant aux exigences de la démarche qualité. Elle aidera, par sa méthode, ses critères et ses outils appropriés, les différents acteurs à repérer les dysfonctionnements et prendre les mesures nécessaires qui permettront la réalisation des objectifs.

OBJECTIFS

L'action « ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EVALUATION » vise à

- Veiller à la régulation des différentes activités de formation
- Assurer la qualité des activités de formation conformément aux critères de la démarche d'amélioration continue
- Développer les compétences d'évaluation et d'autoévaluation chez l'ensemble des acteurs,
- Informer les différents intervenants de l'impact des activités de formation et du degré de satisfaction du public cible

MISSION

L'action « ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'EVALUATION » a pour mission de:

- organiser la conception et le déroulement de la formation et de l'évaluation ;
- construire des instruments pour mesurer la satisfaction du public cible ;
- rédiger des rapports intermédiaires et un rapport final ;
- élaborer un référentiel d'évaluation externe et interne.

La réalisation de cette mission implique notamment :

- 1- la formation des formateurs à l'évaluation pour développer leurs compétences en matière d'ingénierie et d'évaluation.
- 2- l'évaluation interne et externe des actions de formation en aval, chemin faisant et à la fin.

BENEFICIAIRES

- Les responsables du projet,
- les enseignants-chercheurs,
- les formateurs.

DUREE DE L'ACTION

La durée de l'action est consignée ci-dessous :

Phases	Volume	Période d'exécution	Activités	Volume	Résultats attendus
1 ^{ère} phase : Mise en place du groupe de pilotage et élaboration d'un dispositif d'évaluation interne et externe	5 jours	Avril 2012	1- démarrage du travail et mise en place du groupe de pilotage.	2 jours	Programme de fonctionnement de l'assistance technique et de l'évaluation du projet.
			2- élaboration d'un dispositif d'évaluation interne et externe	2 jours	
			3- introduction à la thématique de l'évaluation	1 jour	
2 ^{ème} phase : formation à l'évaluation éducative.	5 jours	Avril 2012	1- les concepts et les modèles	1 jour	Acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la conduite d'une démarche d'évaluation.
			2- les différentes formes de pratiques d'évaluation	1 jour	
			3- la méthodologie de l'évaluation	2 jours	
			4- construction d'instruments.	1 jour	
3 ^{ème} phase : production des outils de référence et d'évaluation	5 jours	Mai 2012	1- référentiel d'évaluation 2- grilles d'évaluation 3- questionnaire de mesure de satisfaction	5 jours	Production d'outils et acquisition d'une compétence de production de ces outils.
4 ^{ème} phase : analyse et interprétation des résultats. Elaboration des rapports et prospective pour la pérennité du projet.	7 jours	Mai-Juin 2012	1- méthodologie d'analyse des résultats.	1 jour	Réalisation d'une enquête d'évaluation externe
			2- analyse des résultats par catégories de questionnaires (travail en groupe). Synthèse et discussion.	3 jours	
			3- esquisse d'un rapport d'enquête	2 jours	
			4- créer un observatoire du projet en vue d'une évaluation permanente (construction d'outils adaptés à chaque moment de la formation) .	1 jour	

Colloque de clôture du projet	1 jour	Août 2012	Présentation du rapport final	1 jour	Validation du rapport final
-------------------------------	--------	-----------	-------------------------------	--------	-----------------------------

LIEU DE L'ACTION

Les différentes activités de cette action seront exécutées au Centre de Documentation Numérique et de Formation Pédagogique et professionnelle, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sfax.

RESPONSABILITES DU CONSULTANT

L'Université de Sfax, s'engage à mettre à la disposition du consultant, toutes les données et les documentations nécessaires à l'exécution de sa mission, de lui permettre l'accès aux locaux de l'Université et des établissements qui en relèvent pour effectuer les tâches de sa mission, de mettre à sa disposition les équipements et les moyens logistiques nécessaires durant l'exécution de la mission (Impression, tirage, édition support numérique).

Le consultant prend à sa charge son transport, son hébergement et tous les frais engendrés par son séjour. Il est censé s'acquitter de sa mission avec la diligence voulue et selon les règles de l'art. La responsabilité du consultant envers l'Université de Sfax est régie par le droit applicable au marché.

PROFIL DU CONSULTANT

Pour cette action, un consultant sera choisi selon la méthode de sélection de consultants individuels en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale-Mai 2004 (version révisée – Octobre 2006).

Il devra avoir un bon niveau en ingénierie de formation et répondre aux conditions suivantes :

- Qualifications à caractère général (formation, diplômes, années d'expérience, postes occupés, etc.).
- Qualifications pour la mission (missions similaires ou en rapport étroit, études, formation et expérience dans le secteur, etc.).

La connaissance des procédures de la Banque Mondiale, directives de la Banque en

matière de passation des marchés de services est indispensable.

Pour plus d'informations sur la méthode de sélection, voir site : www.banquemonddiale.org rubrique « Projet » puis « Projets et services » puis « Passation des marchés et contrats » puis cliquer sur l'hyperlien « Directives pour la sélection et l'emploi de consultants ».